



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(VELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : M. Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire pour le point n° 3 inscrit à l'ordre du jour (examen du compte administratif 2023 de la commune), en application de l'article L.2121-14 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON (à partir de 20h10 au cours de l'examen du procès-verbal de la séance du 6 février 2024), M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à M. Christophe CAPRONI, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à M. Isidro DANTAS

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales : Mme Sonia BRAU, Maire, au moment du vote sur le compte administratif 2023 de la commune (point n°3 inscrit à l'ordre du jour).

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Réf : 2024/04/3 - OBJET : Budget Ville – Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L1612-12, L2121-14, L2121-31, D2342-10 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023/04/7 du 12 avril 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu les délibérations n° 2023/07/08 du 5 juillet 2023, n° 2023/08/04 du 27 septembre 2023, n° 2023/11/13 du 15 novembre 2023 portant adoption de décisions modificatives du budget primitif 2023 ;

Accusé de réception en préfecture
076217805436-20240403-2024_04-3-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable public ;

Considérant que M. Yves JOURDAN, 1^{er} Adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023 ;

Considérant que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve avec 25 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le compte administratif 2023 du budget Ville, lequel présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes 2023	37 499 681,19€	15 589 732,29€	0
Dépenses 2023	32 341 681,69€	11 704 063,26€	5 563 816,99
Résultat	5 157 999,50€	3 885 669,03	- 5 563 816,99
Excédent cumulé		8 308 608,33	
Résultat de l'exercice	5 157 999,50	12 194 277,36	

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 10 AVR. 2024
et par publication en ligne le : 10 AVR. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 10 AVR. 2024

Yves JOURDAN
1^{er} adjoint au Maire
Président de séance

Yves JOURDAN



Pour extrait certifié conforme

Yves JOURDAN
1^{er} adjoint au Maire
Président de séance



Yves JOURDAN

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240403-2024-04-3-DE
Le 9 avril 2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024